



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

À une séance extraordinaire tenue le 12 août 2024, à 19 h, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents:

Siège #1 - Daniel Laflamme
Siège #2 - Jean-Pierre Lamontagne
Siège #4 - Prescylla Bégin
Siège #5 - Denis Desaulniers
Siège #6 - Alexandre D'Amour

Était/étaient absents à cette séance :

Siège #3 - Jason Bergeron

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jonathan Moreau. La directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée et atteste que ... personnes sont présentes dans la salle.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

19575-08-2024 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 août 2024 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 4 - POINT DE DISCUSSION
 - 4.1 - Approbation du règlement d'emprunt 355-07-2024 de la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE
- 7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

19576-08-2024 3 - VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

QUE les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.

4 - POINT DE DISCUSSION

19577-08-2024 4.1 - Approbation du règlement d'emprunt 355-07-2024 de la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit est responsable de la collecte des déchets et du compost pour les deux municipalités précédemment nommées;

ATTENDU QUE la Régie a placé au rancart un de ses camions Mack 2006;

ATTENDU QUE l'achat d'un 2e camion à chargement frontal est nécessaire pour assurer une continuité des services en cas de bris;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a autorisé le règlement d'emprunt 355-07-2024 décrétant une dépense de 675 595 \$ pour financer l'achat d'un camion à chargement frontal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve le Règlement d'emprunt 355-07-2024 décrétant un emprunt et une dépense de 675 595 \$ pour financer l'achat d'un camion à chargement frontal.

Adopté à l'unanimité.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

19578-08-2024 6 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal du 12 août 2024 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

19579-08-2024 7 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 12 août 2024 à 19 h 15.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau
Maire

Alex Brouillard
Directeur des finances et greffier-trésorier adjoint

Je, Jonathan Moreau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.